

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2018

SBAA - SAINT BRIEUC AGGLO. REGIE

UNITES DE DISTRIBUTION

**PAR RESERVOIR CHAMP MANOEUVRE
ST BRIEUC / RESERVOIR BERRIEN
ZONE SURPRESSEE LA VILLE HELIO**

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé 118 échantillons d'eau en distribution. Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire LABOCEA de Ploufragan, agréé par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

La principale installation qui alimente votre réseau de distribution est la suivante :

- Station de SAINT BARTHELEMY (BARRAGE DU GOUET) (eau superficielle)

Protection des ressources alimentant ces installations :

Nom du captage	Procédure	avis hydrogéologue	arrêté préfectoral
LE GOUET - BARRAGE	Procédure terminée	15/06/1993	23/12/1994

qualité de l'eau distribuée
bactériologie :

115 prélèvements conformes aux limites de qualité réglementaires sur 116 réalisés.

dureté :

Eau peu dure
(dureté moyenne < 20°F)

fluor :

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrites :

115 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 115 réalisées.

teneur maximale : 32 mg/l

teneur moyenne : 25 mg/l

pesticides :

13 prélèvements conformes sur 13 prélèvements réalisés par l'ARS. Néanmoins, dans le cadre de sa surveillance, St Brieuc Armor Agglomération (SBAA) a observé ponctuellement un résultat non conforme en S-métolachlore à la station de St Barthélémy suite à un événement pluvieux très important.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule.

La valeur mesurée lors du dépassement observé par SBAA (0,225 µg/l) est restée nettement inférieure au seuil au delà duquel l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail recommande de ne pas consommer l'eau (10 µg/l).

autres paramètres chimiques recherchés sur le réseau de distribution :

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des références ou limites de qualité imposées.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée pendant l'année a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux exigences réglementaires pour les autres paramètres ici présentés, à l'exception des pesticides pour lesquels un dépassement ponctuel de la limite de qualité imposée a été observé.

Pour le DGARS, et par délégation,
l'Ingénieur du Génie Sanitaire



Carole CHERUEL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie. Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.